

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 février 2020, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-19/A-00356
Propriétaire : 4461916 Canada Corp.
Emplacement : 691, croissant Irene
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : partie du lot 16, plan 304766, comprend la partie 1 du plan 4R-31995
Zonage : R4B
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire a présenté une demande d'autorisation visant la création d'une servitude (D08-01-19/B-00392) qui, si elle est approuvée, aura comme effet de créer une entrée de cour partagée non conforme en vertu des exigences du Règlement de zonage. La propriétaire souhaite concéder une servitude sur une partie de son bien-fonds aux fins d'accès à l'entrée de cour au bénéfice de la propriétaire du bien-fonds voisin à l'est situé au 287, avenue Currell.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de la largeur de l'entrée de cour partagée à 5,7 mètres sur les deux biens-fonds, alors que le règlement permet une largeur maximale de 3,0 mètres pour une entrée de cour partagée.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet de la demande d'autorisation précitée en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.